



Administration communale
Ch. de Villarsel 60a
1723 Villarsel-sur-Marly

AUX CITOYENNES ET CITOYENS
DE LA COMMUNE

Villarsel-sur-Marly, le 13 décembre 2024

Démission au Conseil communal et élection complémentaire

Vu la démission de Mme Maria Progin, conseillère communale, le Conseil communal convoque le corps électoral de la Commune de Villarsel-sur-Marly en vue d'une élection complémentaire, le **dimanche 9 février 2025**, afin de repourvoir le siège vacant.

Conformément aux dispositions légales, la/les liste/s portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat communal, munie/s de la signature d'au moins cinq citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Villarsel-sur-Marly, **jusqu'au lundi 30 décembre 2024 à 12 heures au plus tard** (l'administration sera exceptionnellement ouverte ce lundi matin-là entre 11h00 et 12h00 pour d'éventuel/s dépôt/s de liste/s) ou sur rendez-vous durant les jours ouvrables.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en apposant sa signature sur la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom est éliminé de la liste par le Secrétariat communal.

S'il n'y a qu'une candidature, l'élection est tacite. Si plusieurs listes sont déposées, l'élection aura lieu selon le mode de scrutin majoritaire. Un éventuel second tour est fixé au dimanche 2 mars 2024. Si aucune liste n'a été déposée, le corps électoral pourra voter pour n'importe quelle personne éligible.

Le Conseil communal